

Accès à la formation / Prérequis :

Tout public Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation

Dates : Nous consulter

Durée de la formation :

14 heures en présentiel réparties sur 2 journées.

Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00

📌 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Sauveteur Secouriste de Travail (SST) est une personne désignée ayant pour mission d'intervenir efficacement face à une situation d'accidents, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de SST s'exerce par un salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement dans lequel il intervient.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

De plus, elle répond à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'Article 223-6 du code pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

La formation de SST se compose en deux domaines de compétences principales à acquérir :

Le Domaine de Compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail.

Le Domaine de Compétences 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Cette formation fait l'objet d'un Maintien et Actualisation des Compétences obligatoire (MAC) dont la périodicité est fixée à 24 mois.

📄 CONTENU DE LA FORMATION

- **Domaine de Compétences 1** : Intervenir face à une situation d'accident du travail
 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
 2. Protéger de façon adaptée.
 3. Examiner la victime.
 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.

Effectif prévu : De 4 à 10

(Aucune session ne pourra être organisée avec un nombre de participants inférieur à 4 – CNAM CIR-32/2010)

Responsable pédagogique :

Stephan ERATOSTENE

Personnes à contacter :

Marion SCOMPIGLI-SERENO

Caroline LAMBERT

Tarif : Sur demande

Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini

06200 NICE

Tel. : 04 97 18 11 33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

220617

5. Secourir la victime de manière appropriée :

La victime saigne abondamment.

La victime s'étouffe.

La victime se plaint de malaise. La victime se plaint de brûlures.

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains Mouvements.

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

La victime ne répond pas mais elle respire.

La victime ne répond pas et ne respire pas.

Domaine de Compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Cette formation est dispensée par un formateur SST certifié et à jour de sa certification MAC. Il s'agit d'apports théoriques, de démonstrations, de mise en situation avec le matériel conforme au référentiel SST (mannequin, trousse de 1er secours...).



ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Critères d'évaluation définis par l'INRS

- Evaluations formatives en cours de formation

- Deux épreuves certificatives fin de formation

Validation des acquis : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Habilitation INRS n° 1478246/2019/SST-01/O/07

Organisme certifié Qualiopi n° 00099